Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501604-20260710-352026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

N°35/ 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal GUERRO.

DATE D'AFFICHAGE :
29/05/2026

Etaient présents :
ROUSSEL Céline, CAUCHE Christian,
AUBERT Eric, JEGU Marie, METAYER Pascal,
LE CROM Tiffany, CORDUAN Brianne, HERVÉ Anaïs,
Étaient absent :
Joël BOUCARD, CORDUAN Frédéric

NBRE DE CONSEILLERS : 11
PRESENTS : 9
ABSENTS : 2

Madame ROUSSSEL Céline a été désignée secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE AVEC VHBC

Vallons de Haute Bretagne Communauté relance pour 2026 l'organisation du dispositif Argent de Poche.

Pour rappel, « Argent de Poche » permet aux jeunes mineurs de 16 ans e 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle. En échange de travaux d'intérêt collectif dans une commune, ils sont rémunérés sur la base du Smic horaire pour effectuer 3 missions de 4 heures.

VHBC coordonne le dispositif et remboursera les communes dans la limite des chantiers autorisés prévus dans la convention jointe en annexe. Cette convention devra être signée par toutes les parties avant la mise en place du dispositif.

Les communes assurent l'inscription des jeunes et la gestion administrative des contrats et de la paie, ainsi que la rémunération réglementaire. Les jeunes sont employés comme vacataires et deviennent agents communaux le temps des missions.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la convention du dispositif argent de poche avec VHBC pour 1 chantier, et l'autorise à établir un contrat de travail avec un jeune vacataire, pour 12 h maximum

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO